

Trois années se sont écoulées depuis le début de notre mandat au cours desquelles de nombreux chantiers municipaux ont été lancés et réalisés, mobilisant au quotidien l'équipe des agents municipaux très investis dans leur mission, aux côtés desquels œuvrent sans relâche et beaucoup de dévouement nos adjoints, et les commissions municipales chargées de réfléchir et formuler des propositions de réponses aux différentes problématiques qui marquent la vie de notre commune.

Un outil de travail rénové et amélioré pour les agents communaux de l'accueil en mairie :

l'informatique nécessaire au travail des secrétaires a été entièrement rénovée et recalibrée pour une meilleure prise en compte des fonctions et services imposés à la commune, notamment la multiplication des interfaces partagées avec les administrations de l'État, pour la gestion financière et le traitement dématérialisé des factures de tous les fournisseurs de la commune, mais également avec la dématérialisation de toutes les procédures en matière d'urbanisme.

L'atelier municipal a fait l'objet de nombreux investissements en matériels divers pour permettre un travail efficient dans la diversité des travaux d'entretien des espaces extérieurs ou des bâtiments communaux. Il importe de noter que la réalisation de nombreux chantiers a pu se faire grâce au prêt gracieux de matériels lourds et onéreux pour le levage ou le transport. Ces prêts de matériels et l'engagement bénévole des élus aux côtés de l'employé communal ont permis d'alléger de façon significative le poste de dépenses du budget communal.



Amélioration du patrimoine bâti communal et acquisitions pour aménagements futurs

La performance énergétique des bâtiments s'impose à la commune pour contribuer à la transition écologique et aux défis du changement climatique, et à court terme pour diminuer les dépenses d'énergie. Les 7 logements communaux, la salle Cerutti, la mairie et le bâtiment de l'ancienne gare a fait l'objet également d'une rénovation énergétique avec changement du mode de chauffage pour certains.

Pour les locataires des appartements dotés de nouvelles PAC, c'est **une baisse de près de 50% des charges** qui a été enregistrée.

La commune a acquis le bâtiment qui abrite le bureau de tabac et les études préliminaires pour un aménagement futur ont été réalisées avec le concours du Département (80% de subvention)

Un terrain constructible a également été acquis rue de Chevigney en vue du programme qui abritera à terme une résidence pour des personnes âgées en recherche d'un habitat adapté.

Des travaux de voirie pour l'entretien des dessertes secondaires :



-La réfection de la route de la Grange du bas et la réparation de la route de Noironte, voies qui connaissent un important trafic de liaison entre les communes.

-La réfection récente du chemin n°7, entre la D8 et la commune de Monclay, pour mettre un terme aux écoulements de boues et de graviers, à chaque grande pluie, et qui constituaient un danger réel pour les automobilistes circulant entre Chaucenne et Emagny.

-La rue de la gare depuis la D8 jusqu'au lotissement, fortement dégradée lors de l'implantation du lotissement et laissée à la charge de la commune sans aucune compensation, a fait l'objet d'une rénovation complète intégrant l'aménagement de la place de la gare.

Tous ces travaux ont bénéficié de subventions du Département et de l'État

Des travaux de sécurisation de la circulation dans plusieurs rues de la commune

- **Réfection d'un trottoir** et modification du stationnement dans la rue de l'Avenir.
- **Ouverture du chemin du Pautet** pour permettre la circulation piétonne depuis la Chambotte vers la Place des Tilleuls avec installation de candélabres.
- **Sécurisation de la sortie de la voie verte**, rue de Chevigney avec la création d'un ralentisseur, et mise en voie partagée autos-vélos, de la rue de Chevigney, entre la place de la mairie et la sortie du village (marquage au sol début 2024).
- **Aménagement de la circulation place de la mairie** avec la création d'un feu tricolore assurant la fluidité des passages dès lors que la vitesse des véhicules en approche est de 30 km/h maximum (feux « récompense » pour les automobilistes prudents !).
- **Mise à sens unique de la rue de Moncley** pour assurer la sécurité aux abords de l'école et permettre la création d'une circulation piétonne sur cette voie (marquage au sol début 2024).
- **Aménagement de l'accès à l'école** pour faciliter la circulation piétonne entre la rue de Moncley et la rue de Champ du Moulin, avec installation de barrières à badges pour la sécurité des enfants et l'installation d'un éclairage autonome.

Des aménagements d'espaces :

- Le parc Beurivage (ancien camping) dont le réaménagement est engagé sur plusieurs années pour favoriser des espaces de détente et loisirs pour les familles. Il accueillera en 2024 le vide-greniers du printemps.
- L'entretien des arbres du parc Beurivage avec l'élagage des arbres sains et l'abattage de nombreux autres, malades et présentant un danger pour les utilisateurs de cet espace.
- Le chemin aux vaches, qui relie la rue du Château d'eau à la route de Chaucenne, a fait l'objet d'un nettoyage conséquent et a été rétabli en circulation piétonne et intégré au chemin de randonnée autour de la commune d'Emagny.



Des régularisations administratives :

- **Les archives communales** connaissent un retard important accumulé depuis plus de 10 ans. Elles ont été intégralement traitées, avec un classement validé par la direction des archives départementales et un plan de « désherbage » des documents non archivables a permis d'établir une autorisation de cette administration de tutelle pour la destruction de près de 3 m3 de documents devenus caducs. La consultation des archives par les personnes intéressées est devenue très facile.
- **Le Plan communal de sauvegarde et le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs**, documents obligatoires pour toutes les communes, ont été établis et communiqués aux organismes et services qui en sont destinataires, notamment Préfecture et SDIS
- **La régularisation de la rétrocession de la voirie du Saint Martin est en cours.** Après de nombreuses démarches validées par l'administration préfectorale, les propriétaires des parcelles du quartier ont été consultés et sollicités pour contribuer à la dernière étape permettant le retour dans le patrimoine public de la voirie, entretenue et éclairée par la commune sans droit ni titre depuis plus de 40 ans. Les efforts entrepris depuis de nombreuses années devraient connaître un aboutissement en 2024 !

Des espaces de rencontres et des temps de partage entre les habitants :

La commission vie sociale a initié de nouveaux temps de rencontre marqués par les moments de rencontre avec les seniors du village, le repas intergénérationnel partagé le dernier dimanche du mois d'août au parc Beurivage. En partenariat avec l'association Flor'Anim (qui souhaite recruter de nouveaux adhérents et bénévoles !), d'autres moments festifs et de loisirs sont organisés : le traditionnel vide-greniers, le marché de Noël. Des moments culturels sont initiés, pour un accès ouvert à tous les publics : apéro-concert et théâtre de rue en 2023.



Les travaux, projets et enjeux pour la fin du mandat

Le Plan local d'Urbanisme(PLU) établi en 1973 requiert une actualisation pour pouvoir prendre en compte les impacts de la loi « Climat et résilience », ainsi que la loi « Zéro artificialisation nette » que les documents régionaux et intercommunaux imposeront en 2026. Cette révision sera engagée en 2024. Ainsi la commune ne sera pas confrontée au risque de gel des projets d'urbanisme qui menace les collectivités entre 2026 et 2028, date programmée de la validation du schéma régional et de la mise en application du PLU intercommunal.



L'implantation de panneaux photovoltaïques sur les bâtiments communaux fait l'objet d'une étude en partenariat avec le SYDED pour poursuivre l'engagement dans les équipements favorisant la sobriété énergétique ainsi que la création de **réservoirs d'eau pluviale** pour assurer notamment l'arrosage ou le nettoyage des espaces publics.



La protection incendie nécessite une mise à niveau, les différentes mesures de pression réalisées par le SDIS 25 ou le SIEVO mettent en exergue que la sécurité du village n'est pas aux normes... depuis de très nombreuses années. Des mesures correctives sont à l'étude avec le SIEVO et des améliorations seront apportées dès 2024

La vidéo protection a fait l'objet d'une étude partagée avec la gendarmerie nationale. L'installation projetée en 2024 concernera les **4 entrées du village** avec lecture des flux entrants et sortants réservée à la gendarmerie. **3 autres sites**, qui ont connu ces derniers mois un certain nombre de dégradations et d'incivilités répétées, seront également dotées de caméras d'ambiance : le site de l'école et des terrains de jeux proches, le parc Beurivage et le pôle sportif.



L'aménagement du pôle sportif est à l'étude, en partenariat avec l'association sportive, avec la mise aux normes des équipements (main courante, buts, abris des arbitres, éclairage) aujourd'hui en fin de vie, la création d'un mini-stade (5x5 pour les initiés) en synthétique pour permettre les entraînements en toutes saisons, l'extension du bâtiment (maximum 27 m2 en zone PPRI (Plan de prévention du risque inondation) avec la création d'un troisième vestiaire. **Les phases de réalisation seront déterminées par le montant des subventions qui pourront être mobilisées**, la commune ne pouvant consentir un tel investissement sans l'assurance d'un accompagnement important de l'État, des collectivités départementale et régionale, et de la Fédération Française de Football. La commune de Pin a été sollicitée pour s'associer au projet.



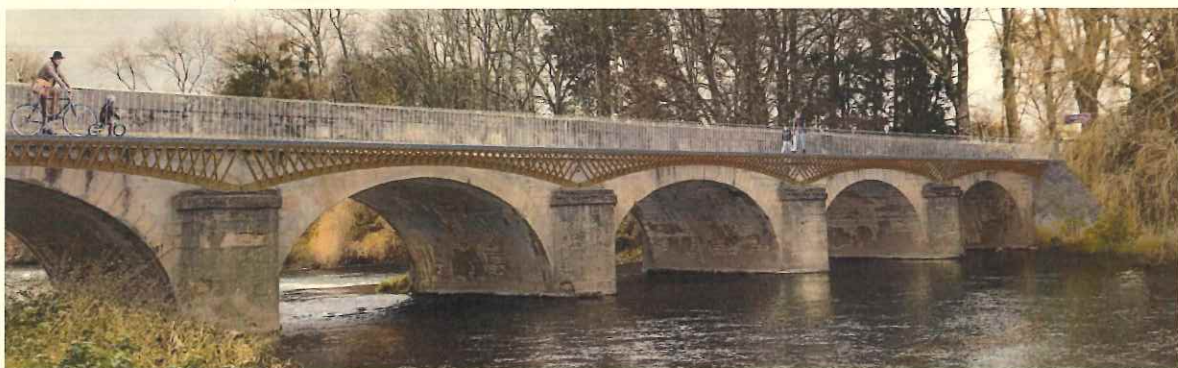
La réfection totale de la voirie de la rue de Monclay est projetée avec le Département. Le calendrier est lié à la réfection des réseaux d'eau, eaux usées et eaux pluviales que le SIEVO a prévu d'engager en 2025. L'étude de préprojet est engagée, intégrant la création d'un trottoir d'une voix cycliste qui rejoindra le quartier du Prélôt et la rue des Tilleuls.

Un projet de « béguinage » . Des contacts sont établis avec des partenaires potentiels pour assurer le portage et la réalisation d'un aménagement de dimension contenue sur une partie de la zone d'urbanisation 1AU située rue de Chevigney. Le programme envisagé devra se structurer autour d'un « béguinage », dispositif offrant un ensemble de petites maisons reliées entre elles, avec des espaces collectifs, et réservées à des couples ou personnes seules, âgées et qui souhaitent pouvoir bénéficier d'un habitat adapté pour leurs « vieux jours », offrant des services et une vie sociale adaptés et à un tarif en adéquation avec le montant des retraites.



Exemple de création de résidence de type « béguinage » avec 10 à 15 logements ouverts à la location.

Le projet de passerelle sur l'Ognon a connu un démarrage avec l'adoption conjointe par les communes d'Emagny et de Pin d'une première étude. Les contacts pris avec les départements du Doubs et de Haute-Saône ont permis de conforter le projet. Dans le cadre des accords entre les deux départements, il revient au département de Haute-Saône d'assurer le portage de cette réalisation, ce que le Président du Conseil Départemental du département a confirmé. La date n'est cependant pas encore annoncée, et les deux conseils municipaux d'Emagny et de Pin poursuivent leurs interventions pour être sûrs que cet engagement devienne réalité dans un délai rapproché.



Vous souhaitez un éclairage sur les réalisations ou les projets, faites-nous part de vos suggestions ou commentaires. Nous sommes à votre écoute, en mairie, par mail, par téléphone...

Nous ne répondons pas aux messages sur les « réseaux sociaux », nous privilégions l'échange direct.

Votre équipe municipale

Martial DARDELIN – Antoine COTTIN – Gérard PERRIN - Émeline BARDIER - Jean-Yves AÏT-ALLOUACHE – Thérèse BEAUFILS - Victoria BILLOD - Bernard FIROBIND – Audrey GUILLAUME - Aimé HUOT – Sylvie SOTTIAU